

La démarche

L'année 2020 a commencé avec le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en conseil syndical du 21 janvier 2020. Cette étape répond à l'article L143-18 du code de l'urbanisme. Il s'agit d'un moment clé dans l'élaboration du SCoT. Le PADD est en effet la « colonne vertébrale » du SCoT. Il fixe les grands objectifs à poursuivre pour l'horizon 2040 sur l'ensemble des thématiques abordées dans le SCoT (habitat, armature du territoire, mobilité, développement économique, agriculture, environnement et paysage).



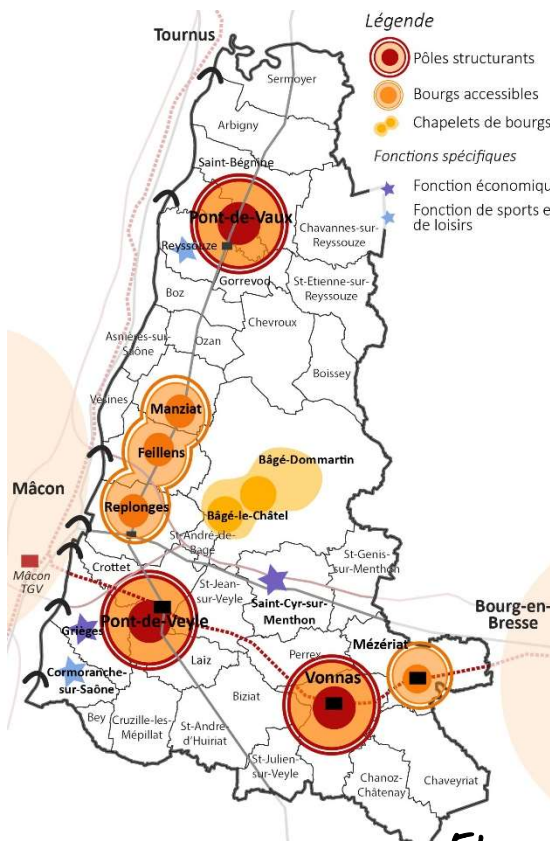
Les grands axes du PADD

Réduire la vulnérabilité du territoire par un développement plus soutenable

Valoriser les ressources locales pour développer les activités et l'emploi

Adapter les conditions d'accueil aux évolutions socio-démographiques et à l'habitat

Un objectif structurant : rééquilibrer l'armature territoriale



- Objectif : + 10 500 habitants à l'horizon 2040
- Taux de croissance annuel moyen à 1.1 %
- Un taux de croissance annuel moyen différencié entre les communes en fonction de l'armature du territoire
- Des vocations différenciées entre les pôles
- Une meilleure accessibilité aux pôles d'emploi, de services, d'équipements et aux transports
- Faire jouer pleinement le rôle des pôles structurants et de leurs aires d'influence : Pont-de-Vaux (St Bénigne, Reyssouze et Gorrevod) / Pont-de-Veyle (Crottet et Laiz) / Vonnas
- Renforcer les fonctions de centralités des bourgs accessibles
- Maintenir le chapelet de bourgs, jouant un rôle de pôle de première nécessité

Et après le PADD...

Les orientations du PADD sont structurantes pour la suite de la démarche puisqu'elles sont ensuite déclinées dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Le DOO fixe les objectifs d'urbanisme et d'aménagement à atteindre. C'est un document opposable juridiquement, il s'impose aux documents d'urbanismes locaux de notre territoire : le PLUi Bresse et Saône et le PLUi de la Veyle.

Pour aller plus loin... : www.bresse-valdesaone.fr